



déclaration

CTSD 33 du 13/03/15

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Ce comité technique a pour objet de nous consulter sur les créations et suppressions de postes dans les établissements du second degré à la rentrée prochaine.

Avant d'aborder ce point, nous souhaiterions parler d'un sujet d'actualité : celui de la réforme du collège. Les grandes lignes en sont désormais connues, la Ministre les a dévoilées. Durant un mois, les négociations avec les organisations représentatives des personnels et des parents vont permettre de finaliser le projet présenté. Le collège, qualifié de « maillon faible » de notre système scolaire est en effet un lieu de souffrance pour de nombreux élèves et de nombreux enseignants : le réformer est indispensable pour qu'il réponde enfin à la promesse démocratique du collège unique.

L'UNSA Education soutient les grands principes d'une réforme essentiellement pédagogique qui ouvre des espaces pour travailler « autrement » tout en garantissant le maintien des moyens existants. L'autonomie d'utilisation de 20% des dotations est une marque de confiance faite aux équipes et une reconnaissance de leurs compétences et de leur engagement professionnels. Elle doit permettre de proposer aux élèves les enseignements, les projets et l'accompagnement dont ils ont besoin pour maîtriser les compétences du socle commun. Loin d'un syndicalisme de posture, hostile au changement par principe et agitant les peurs, l'UNSA Education plaidera pour des pratiques pédagogiques plus diversifiées autour d'un socle commun refondé.

L'accompagnement des équipes pédagogiques sera également un élément déterminant pour la réussite de cette réforme. La mobilisation des corps d'encadrement, l'attribution de temps pour travailler en équipes, l'apport en formation, l'appui par des outils et des supports d'aide sont indispensables. L'UNSA Éducation revendique leur généralisation afin que les textes, qui vont dans un sens positif, ne restent pas lettres mortes.

Le Refondation de notre système scolaire est certes un enjeu éducatif, mais c'est avant tout un impératif démocratique.

S'agissant du point à l'ordre du jour de ce comité technique, nous demandons de nouveau, afin que nous puissions effectuer notre travail de représentants des personnels du mieux possible, de disposer des éléments nécessaires pour parler des créations/suppressions de postes et de la nature des supports créés. Nous ne disposons pas encore de la liste des départs en retraite et celle des BMP pour la rentrée à venir. Sur le document postes à compléments de service, la mention « occupé » ou « vacant » nous permettrait de mieux comprendre des regroupements ou des partages d'un même poste. Des progrès sont à noter dans certains départements de notre académie. Nous ne désespérons pas encore pour la Gironde. Vous avez déclaré, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, vouloir faire de cette instance un lieu de dialogue social opérationnel. Pour cela, il devient urgent de se mettre autour d'une table pour mettre à plat ce qui permettra de mettre en œuvre cette opérationnalité. Le format de séance que vous nous proposez, aujourd'hui, un vendredi à partir de 15h seulement, sans GT préalable, ne nous paraît pas propice à le mettre en œuvre.

Lors du dernier CTSD, L'UNSA Education portait une appréciation positive sur les créations d'emplois mais nous notions, toutefois, que la hausse démographique allait sérieusement en atténuer le bénéfice. C'est ce que nous constatons aujourd'hui avec un solde positif de 100 créations de postes, essentiellement pour accompagner la hausse démographique en lycées avec 81 de ces créations.

Concernant l'implantation des stagiaires pour la rentrée prochaine, nous notons de nouveau cette année, sans nier le fait que nos futurs collègues doivent être formés, que certains établissements seront mis en difficulté quant à l'organisation qui en découle. Ces difficultés peuvent être causées par l'implantation de deux stagiaires dans une même discipline et la nécessité de trouver des tuteurs à moins que cette mesure soit une mesure d'économie et que soit envisagé un seul tuteur pour deux stagiaires, ce qui serait préjudiciable aussi aux stagiaires, la charge de travail du tuteur étant importante. C'est, par cette politique d'implantation, 54 postes que l'on ne crée pas. N'ayant pas à notre disposition les BMP, nous ne sommes pas en mesure de faire d'autres propositions mais nous demandons la création des 54 postes. La deuxième source de difficultés est la neutralisation d'un poste pour un stagiaire d'une année sur l'autre. Nous étions intervenus l'an dernier sur la problématique des supports stagiaires de deux et plus. Cette année, il reste encore 8 postes qui pourraient être créés mais qui sont support stagiaire depuis 3 ans et plus. Nous demandons, là encore, leur création et que les supports tournent sur des BMP.

Concernant les suppressions de postes, 17 entraînent des MCS. Ne disposant pas des départs en retraites, nous vous interrogerons sur les repositionnements des collègues, en particulier en technologie.

En conclusion, pour continuer à nous inscrire dans notre démarche de relais combatif et pragmatique de nos collègues, nous, UNSA Education, soulignons que nous demeurons très attachés à une préparation de la rentrée des plus sereines, pour les personnels et les autres acteurs du système scolaire, et ce, dans l'intérêt des élèves.

Pour l'UNSA-Education

Evelyne BRUN

Evelyne FAUGEROLLE

Cathy GAUDIN

Céline GRAVELLIER